

POLITIQUE D'ANNULATION ET CONDITIONS

Annulation par l'iARM

L'iARM se réserve le droit d'annuler un séminaire jusqu'à trois (3) jours avant la date prévue pour le début du séminaire, selon que le nombre minimum requis de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure empêchant l'animateur de prester. L'iARM avisera le participant et lui proposera soit un remboursement complet des sommes déjà perçues ou un report de ces sommes sur un séminaire à une date ultérieure. L'iARM ne sera pas tenu responsable des frais encourus par le participant aux fins de l'atelier ou formation (hôtel, avion, repas, etc.)

Annulation par le participant

Si le participant souhaite annuler son inscription à séminaire, il doit le faire le plus rapidement possible par écrit à l'attention du responsable des séminaires par courriel ici. Au choix du participant, ce dernier pourra reporter sa présence sans frais supplémentaires à une date ultérieure disponible pour le même séminaire.

Absence lors d'un atelier ou formation

Aucun remboursement n'est possible en cas d'absence pour une ou plusieurs journées lors d'un séminaire. Le participant pourra reprendre la ou lesdites journées d'absence à une date ultérieure disponible pour le même séminaire. Si un participant ne se présente pas au séminaire sans avoir annulé sa présence au préalable, ce sera considéré comme une absence.

Manuels de formation, travaux et droits d'auteurs

Les coûts des manuels de formation sont compris dans le prix d'inscription. Les droits d'auteurs et de reproduction du matériel pédagogique s'appliquent et aucune copie ou reproduction ne peut être effectuée sans l'accord écrit explicite de l'iARM. D'autre part, le contenu des séminaires offerte par L'iARM ne peut être utilisé dans le cadre de formations ou conférences ni à l'intérieur d'un texte ou d'un manuscrit sans l'approbation préalable de L'iARM.

Administration iarm

admin@iarmrdc.org